

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 février 2025

EXPÉRIMENTATION VERS L'INSTAURATION D'UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE
L'ALIMENTATION - (N° 386)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE37

présenté par
M. Fournier, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi le début l'alinéa 2 :

« 1° L'universalité des allocations, qui permet de garantir *(le reste sans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel